



## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 janvier 2022

Présents : GALLET Julie – RAI Jilani – ANDRE CHARLIN Samuel - MARQUIANT Charly – PETELET Emilien – AMARI Jade – ANDRIEUX Axel – CHEVET Daniel – NEYRAUD Flavie - COLLIGNON Pascal – RIQUELME Béatrice – MALEYSSON Véronique – BABLON Yvon

Secrétaire de séance : Béatrice RIQUELME

#### Introduction

Rappel :

Démocratie : le pouvoir est exercé par les représentants du peuple que les citoyens ont élus. Le contraire d'une démocratie est une dictature.

Les valeurs de la République :

- Liberté : de pensée, de croyance, d'expression, de la presse, ...
- Egalité : tous les citoyens ont les mêmes droits et mêmes devoirs quel que soit leur sexe, leur origine, leur religion leurs opinions.
- Fraternité : c'est la volonté de vivre ensemble ce qui se traduit par la solidarité entre les citoyens

La République est laïque :

- L'état est neutre envers les religions. La religion relève de la vie privée de chacun
- Chacun est libre de croire ou de ne pas croire et d'adopter la religion qu'il souhaite

## **Organisation et rôle du CMJ**

Le Conseiller Municipal Jeune est le porte-parole des jeunes.

Il doit instaurer un dialogue avec les jeunes et faire part aux autres membres de toute idée ou problème dont il pourrait avoir connaissance.

Le Conseiller Municipal Jeune doit respecter ses engagements en étant disponible, présent aux réunions, et participer assidûment aux commissions.

Le Conseiller Municipal doit écouter et être écouté. Il doit respecter l'autre, ses différences d'idées, son temps de parole, mais il doit pouvoir exprimer ses opinions.

Le Conseiller Municipal Jeune est soumis à une obligation de courtoisie et de politesse envers les jeunes et les adultes.

Le CMJ est doté d'un pouvoir de propositions de réalisations municipales dans le cadre des thèmes des commissions qu'il aura défini lors de ses assemblées plénières.

Le CMJ fonctionne sous deux formes :

- Les séances plénières : temps d'échanges et de débats pendant lesquels sont présentés les travaux effectués en Commissions.
- Les Commissions : elles sont chargées d'étudier les thèmes votés en séances plénières. Des référents sont désignés en même temps que ces commissions. Voir annexe 1.

Les propositions retenues par le CMJ seront soumises au Conseil Municipal pour validation et accompagnement pour la réalisation.

## **Finances**

Le Maire expose les grandes lignes de la construction du budget communal en prenant exemple sur le budget familial. Il précise que les finances sont données par l'Etat et qu'elles proviennent des impôts. Le budget relatif aux réalisations de l'année 2022 a été défini en novembre 2021, et il sera voté en avril 2022.

Il rappelle que dans une Commune, tout ce qui se réalise doit être inscrit au budget et précise que les réalisations importantes peuvent être repoussées ou étalées sur plusieurs années.

Il est donc indispensable de bien programmer dans le temps les projets à soumettre au Conseil Municipal en fonction de leur importance et de leur faisabilité.

## **Thèmes retenus**

Les projets proposés par les Jeunes dans leurs professions de foi ont été listés et regroupés en 9 thèmes. Il leur est proposé d'en choisir 3 à approfondir pour débiter les travaux du CMJ.

Un vote à bulletins secrets est organisé. Résultat :

- Environnement : 3 voix
- Propreté : 7 voix
- Intergénération : 1 voix
- Animation : 3 voix
- Sécurité voirie : 2 voix
- Sport : 6 voix
- Ecole : 2 voix
- Culture : 7 voix (à l'issue du second tour)

Le thème « divers » a été écarté (mais non exclu) pour l'instant en raison de sa complexité à travailler par de jeunes élus.

Il est demandé aux Jeunes de s'inscrire dans une ou plusieurs des 3 commissions ainsi définies. Un tableau récapitulatif est joint en annexe.

Les Jeunes Conseillers sont invités à retravailler leurs propositions pour les rendre valorisables en répondant aux questions : qui, où, comment, combien, ...

Leurs interrogations peuvent être exprimées par mail : [cmj.stdenisenbugey@gmail.com](mailto:cmj.stdenisenbugey@gmail.com)

Lorsque les projets auront pris forme concrète, ils seront soumis au Conseil Municipal (des adultes) pour approbation et réalisation.

**Prochaine réunion :**

**Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022 à 17h30**